Centre universitaire Ahmed ZABANA Relizane

 Institut des lettres et des langues

 Département de français

**Matière : linguistique**

**Enseignante : Mme ABDOU Fatima**

**TD 2 Niveau : 2ème LMD**

 **Cours : la double articulation du langage (suite)**

**1.2. La deuxième articulation : le nivaux des unités distinctives**

Les monèmes se segmentent eux-aussi en unités sonores plus petites : les **phonèmes** n’ayant pas de sens en soi mais qui participent à l’identification du sens des unités significatives en permettant de les distinguer les une des autres.

Exemple : dans Bateau  / bato/, râteau /rato/ , gâteau /gato/

/b/, /r/, /g/ sont des unités distinctives qui servent à isoler le sens des 3 unités significatives.

**Remarque :**

 La double articulation des langues constitue le fondement d’une économie importante dans la production des énoncés linguistiques c’est-à-dire aves un nombre limité de phonème (entre vingt-six et trente en moyenne dans chaque langue), on peut construire un nombre illimité de monèmes et par la suite un nombre illimité d’énoncés.

1. **La notion d’économie du langage**

 Ce type d’organisation de la langue qui existe dans toutes les langues décrites à ce jour, A. Martinet en déduit que : « *seule l’économie qui résulte de la double articulation permet d’obtenir un outil de communication d’emploi général et capable de transmettre autant d’information à aussi bon compte ».*

 La première articulation des langues réalise un codage économique où une infinité de messages peut être envisagée au moyen de quelques milliers ré-employables d’un message à l’autre (les monèmes).

 La deuxième articulation apparait alors comme un surcodage très économique et G. Mounin résume cette idée « *Non seulement nous pouvons exprimer notre expérience du monde au moyen de quelques milliers de monèmes seulement, mais encore ces milliers de monèmes sont fait eux-mêmes à partir de trente à cinquante signes sonores minimaux, selon les langues : les phonèmes de chaque langue. ».*

1. **La notion de fonction**

Les unités linguistiques sont définies par leur fonction dans la communication non pas par leur forme, ou leur place dans l’énoncé.

Par exemple en français les sons /t/ et /r/ constituent deux phonèmes distincts parce qu’ils distinguent le mot [barre] de [balle].

En Sango qui est une langue africaine les mots [ para] et [ pala] ont le même sens qui signifie *œuf*, donc dans la langue Sango /r/ et /l/ sont deux variantes d’un seul et même **phonème.** Donc le phonème est défini par sa fonction de distinction dans la communication et non par lui-même

1. **La description fonctionnaliste**

Les principaux composants de la description fonctionnaliste sont au nombre de deux :

1. la phonologie fonctionnelle qui étudié les éléments de la deuxième articulation, fait la liste des phonèmes, détermine leurs traits pertinents, les classe selon ces traits et recherche les règles qui commande leur combinatoire.
2. La syntaxe fonctionnelle qui étudie la première articulation, fait la liste des monèmes.

**APPLICATION**

Quelles unités de 1ère et 2ème articulation sont communes aux trois phrases ci-dessous (monèmes et phonèmes communs)

* Si tu veux, j’irai le voir demain
* je veux voir ce que je peux faire.
* Il ira demain s’il ne pleut pas.